

Vers la création d'une branche professionnelle de la biodiversité

Le secteur de la biodiversité et des services écologiques est émergent. Il mobilise plus de 22 000 emplois en France (40 000 en 2020). Il est cependant difficile de les caractériser avec précision.

Les métiers de la biodiversité sont souvent évoqués comme professions d'avenir dans un secteur émergent. Au printemps 2010, le Commissariat général au développement durable commandait un travail de recherche à l'Afpa¹ et à l'Aten² sur la pertinence de structurer ces métiers en branche professionnelle, avec son corollaire : relever d'un même accord ou d'une même convention collective.

L'état des lieux devait viser à définir le domaine professionnel concerné, les principaux métiers, la situation des emplois ainsi que des compétences attendues par les entreprises et les organismes du secteur.

Dix huit mois plus tard, un premier repérage offre une lisibilité de ces métiers. Un site web (<http://metiers-biodiversite.fr>) constitue une référence certaine et un bon niveau d'information. On y trouve le répertoire de métiers de la biodiversité et du génie écologique mais également le dictionnaire des compétences nécessaires à leur exercice, ainsi que des fiches prospectives.

Paradoxe. Les conclusions de cette étude mettent également en évidence le différentiel entre les besoins de qualification exprimés par les organismes employeurs et l'offre de formation. En effet, les chercheurs observent que la structuration se fait par le haut : l'enseignement supérieur offre une meilleure garantie de trouver un emploi qu'une formation directement ciblée sur la biodiversité. Les premiers niveaux de qualification ayant un retard en termes de structuration.

L'étude montre que le secteur de la biodiversité propose des emplois qualifiés mais que les politiques et dispositifs d'accompagnement ne sont pas encore en place. Ainsi, même si l'emploi existe, le risque est de finir face à un métier en tension.

Pour l'agent d'entretien du patrimoine naturel et paysager par exem-

Arnaud Bouissou - Meddit



Les voies de progrès passent par une définition des besoins de recrutement : spécialité, niveau, volume, mais également des facteurs d'évolution des compétences.

ple, une dizaine de certifications permettent de se qualifier pour ce métier qui s'exerce en collectivités territoriales, en entreprises d'élagage et d'insertion ou chez les gestionnaires d'espaces naturels.

Marge de progrès. La structuration d'un secteur professionnel ne peut se faire qu'avec la volonté combinée des acteurs professionnels et de la puissance publique. Ainsi, même si la commande publique porte cette préoccupation, le manque de cohérence peut être au rendez-vous. Actuellement, le modèle fonctionne par appels d'offres, par lots et par territoires. Les besoins de qualification doivent donc être précisés : qui concerte pour ouvrir, fermer ou développer un dispositif ? Qui finance ces parcours ?

Si, demain, l'une des branches sur lesquelles s'adossent des entreprises veut développer un certificat de qualification professionnelle, elle pourra le faire avec ses partenaires sociaux, sans discussion ou échange avec les autres.

Structuration. La structuration d'une filière va demander un travail d'homogénéisation. En effet, aujourd'hui, six branches, neuf

conventions collectives et cinq organismes paritaires collecteurs agréés ont été identifiés ; et, certains métiers n'appartiennent à aucun d'eux.

Fort de ces premiers résultats, le ministère de l'Écologie a, en septembre 2011, demandé au groupe (le comité de domaine de la biodiversité) de poursuivre sa mission afin d'examiner avec toutes les parties prenantes (organisations professionnelles, ONG, partenaires sociaux, administrations, experts...) comment faciliter le développement et la structuration des métiers de la biodiversité et des services écologiques. D'ores et déjà, on peut identifier trois principaux atouts de ce secteur : le développement de ces emplois avec une solvabilité progressive, sa notoriété et l'outil technique qu'est l'Aten mis en œuvre par le politique pour atteindre ces objectifs. ●

Chantal Sartorio

Directrice de l'innovation de l'Afpa
chantal.sartorio@afpa.fr

EN SAVOIR PLUS

www.afpa.fr
www.espaces-naturels.fr

1. Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.
2. Atelier technique des espaces naturels.